

00051

DD1

COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE
LA SECHERESSE AU SAHEL - CILSS

LUB DU SAHEL

DEVELOPPEMENT DES CULTURES IRRIGUEES
AU BURKINA FASO

APPORT ANNEXE



APPORT ETABLI PAR : *COMPAORE Viviane, Economiste*
KOUTABA Michel, Ingénieur Agronome
OUEDRAOGO Jean-Baptiste, Sociologue
OUEDRAOGO Jean-Pierre, Sociologue
SAOURA Janvier, Ingénieur Agronome
TIGASSE Abel, Ingénieur du Génie Rural

avec l'appui de *IDO B. Dominique, Ingénieur du Génie Rural,*
Consultant CILSS

Février 1988

T A B L E D E S T I T R E S

AVANT PROPOS

JUSTIFICATION DE L'IRRIGATION..... 2

FORMATION POUR L'AGRICULTURE..... 3 à 6

FINANCEMENT DE L'IRRIGATION..... 7 à 29

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DES
PRODUITS AGRICOLES AU BURKINA FASO..... 30 à 42

PROGRAMME..... 43 à 47



(-) V A N T - (-) R O P O S

La troisième réunion du Comité de Pilotage de l'Etude sur l'Amélioration des Cultures Irriguées dans le Sahel tenue à Paris à l'OCDE/CLUB DU SAHEL en Novembre 1987 a examiné le document établi par la Cellule et souhaité qu'un certain nombre d'informations soient annexées audit document. Il s'agit notamment des données macro et micro économiques (investissements nationaux et extérieurs (sous forme de dons et prêts), les coûts de production et la rentabilité des différentes entreprises agricoles.

Il a été souhaité d'apporter des informations également sur la formation à l'agriculture irriguée et de justifier mieux l'irrigation dans un pays comme le Burkina où la cadence des réalisations n'est que de 600 hectares par an.

La Cellule Nationale a été par ailleurs invitée à proposer un programme futur d'investissement dans l'agriculture irriguée.

La présente note annexe qui sert d'input pour les documents des travaux de l'Atelier National et qui constitue la réflexion de la Cellule apporte quelques points complémentaires afin de susciter les débats sur la réunion.

L'attention des Sources de Financement participant aux travaux est attirée sur leur concours souhaité pour l'amélioration de l'information sur les investissements dans l'irrigation de 1978 à nos jours.

La Cellule, à l'issue des travaux de l'Atelier procédera à une rédaction définitive et à une publication du document avec le concours financier du CILSS.

I - JUSTIFICATION DE L'IRRIGATION AU BURKINA FASO

Comme déjà indiqué dans le rapport de la Cellule, l'agriculture pluviale au Burkina Faso est du type extensif, peu performant. L'accroissement de la production agricole qui est de l'ordre de 1% stagne depuis une décennie. Le facteur essentiel de cette situation est lié au climat avec la mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace de la pluviométrie. Les bons résultats obtenus en production agricole ces deux dernières années sont dûs à la bonne pluviométrie également enregistrée. Cette agriculture caractérisée par un faible niveau d'intrant pourrait connaître un meilleur taux de croissance avec les actions entreprises par les Ministères chargés de l'Agriculture et de la Question Paysanne. Toutefois la croissance de la population Burkinabè qui est de 2,68 % l'an combinée aux aléas climatiques maintiendront toujours une situation globalement déficitaire des besoins alimentaires du pays si l'irrigation ne joue pas pleinement son rôle.

La récente conférence sur l'Irrigation en Afrique tenue à Lomé (Avril 1986) ne concluait t-elle pas qu'un pays comme le Burkina Faso ne pourra pas couvrir ses besoins alimentaires dans un avenir prévisible sans compter avec l'irrigation?

Le développement de l'irrigation au Burkina Faso trouve sa justification en ce qu'elle permet de compenser les déficits des productions céréalières.

L'intensification culturale que permet l'irrigation constitue un élément important et sûr pour limiter les méfaits d'une agriculture pluviale extensive sur l'environnement. L'aménagement de la Vallée du Sourou (16.000 ha) par exemple devrait permettre de libérer et de restaurer des zones avoisinantes sous cultures pluviales extensives et peu performantes.

Enfin, du fait que l'irrigation permet de doubler le taux d'occupation des paysans (double culture) améliore les revenus des paysans de même qu'elle limite l'exode rural dans les zones concernées.

On pourrait donc dire que l'irrigation doit jouer un rôle important dans l'objectif de la sécurité alimentaire.

FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE

La philosophie de base de la formation pour le développement de l'agriculture en général, et de l'agriculture irriguée en particulier, s'inspire de la notion de développement communautaire. C'est une formation qui vise à assurer la participation des populations concernées à leur propre développement, l'objectif final étant d'arriver à ce qu'elles-mêmes se prennent totalement en charge. L'accent est alors mis sur, outre l'acquisition des techniques nouvelles, l'éveil de la conscience de responsabilité et de solidarité.

Les Institutions et Structures chargées de la formation à la base sont les ORD, la Direction de l'Organisation et de l'Action Coopératives (DOAC), le Service National de vulgarisation, le CESAO et diverses autres Organisations non Gouvernementales, avec l'appui technique de l'INAFSA surtout pour la conception et la traduction des ouvrages didactiques et l'alphabétisation en langues nationales.

Les programmes de formation distinguent trois niveaux correspondant à trois catégories de populations-cibles. Il s'agit des paysans-exploitants, des membres de bureau des groupements ou des coopératives, et des agents d'encadrement.

1°/ LES PAYSANS-EXPLOITANTS

Pour ceux-ci, les thèmes développés tournent autour des droits et devoirs vis-à-vis de leur exploitation, des autres exploitants et des structures d'encadrement. Les contraintes liées au système de l'agriculture irriguée, la nécessité d'une bonne organisation et la mobilisation de tous au sein du groupement, le rôle du groupement dans la vie du périmètre irrigué constituent les points centraux dans le programme.

A ce niveau, la formation s'efforce de faire acquérir par les paysans :

- les techniques d'entretien et de maintenance des structures physiques de l'irrigation et une gestion rationnelle de l'eau ;

.../...

- *les techniques agronomiques en attirant l'attention sur la nécessité d'une stricte application des thèmes techniques et du respect du calendrier agricole ;*

- *un esprit d'organisation en mettant l'accent sur la discipline, le respect des décisions collectives et des agents d'encadrement, ainsi que sur la participation aux diverses activités du groupement ;*

- *une formation économique. Les formateurs s'efforcent pour cela de faire en sorte que les paysans possèdent une maîtrise des outils de gestion de leur exploitation aussi bien en amont (problèmes des facteurs de production, des intrants, de crédits, de taux d'intérêt, etc...) qu'en aval (problèmes de commercialisation, de débouchés, etc...).*

Ce schéma type de la formation peut varier dans son application selon que l'on a affaire à des exploitants expérimentés ou non. A ces actions de formation dans les périmètres déjà aménagés, le Projet "Sensibilisation et formation des paysans autour des barrages" qui initie depuis deux ans les paysans-exploitants à la tenue de documents comptables : c'est la sensibilisation des populations autour des retenues d'eau non encore aménagées pour l'irrigation sur l'économie de l'eau, l'exploitation rationnelle des terres aptes aux activités agricoles etc... préparant ainsi les éventuels futurs exploitants à une meilleure intégration au système de l'agriculture irriguée.

Depuis ces dernières années, l'Etat lance périodiquement des actions d'alphabétisation d'envergure nationale dont les premiers bénéficiaires sont les membres des groupements. C'est le cas de l'alphabétisation "Commando" en 1986 et de la "surformation" en 1987. Même si ces actions ne visent pas exclusivement les exploitants des périmètres irrigués, elles constituent à l'élévation de leur niveau culturel et donc à une meilleure compréhension des activités irriguées.

2°/ LES MEMBRES DES BUREAUX DES GROUPEMENTS

Ils bénéficient de la même formation de base que les autres paysans-exploitants. Les programmes élaborés à leur intention insistent beaucoup plus sur le rôle du groupement, et s'efforcent d'accroître leur capacité d'organisation. L'objectif ultime poursuivi par la

formation est de faire des membres du bureau du groupement des animateurs avertis de toutes les activités socio-économiques d'un périmètre appelé à s'auto-gérer. Ainsi l'accent est mis sur les problèmes de gestion des hommes et des biens du périmètre. a ce titre, ils apprennent à animer et diriger les discussions, à tenir la comptabilité du groupement et à être les interlocuteurs représentant les intérêts de leur périmètre auprès des sources d'approvisionnement des intrants et des crédits d'une part et des structures de commercialisation d'autre part.

Dans la pratique, beaucoup de bureaux des périmètres visités fonctionnent mal ; d'autres font même preuve d'une véritable incurie tant dans la gestion des biens que dans le fonctionnement du groupement. L'illustration la plus nette de cette incurie est fournie par Louda qui est pourtant un ancien périmètre. Au total, l'objectif d'autogestion affiché demeure une lointaine aspiration dans la quasi-totalité des périmètres qui reconnaissent ne pas pouvoir se passer des agents d'encadrement. Ce sont souvent ces derniers qui jouent dans les faits le rôle dévolu au bureau du groupement.

Les membres les plus actifs et les plus dynamiques des bureaux nous ont paru être des gens qui ont bénéficié d'une formation scolaire ou d'une plus grande ouverture au monde extérieur. C'est le cas en particulier de fonctionnaires retraités et d'anciens combattants devenus exploitants. Ceux-ci jouissent souvent de beaucoup de considération, ce qui les place dans une meilleure position pour être élus dirigeants.

3°/ LES AGENTS D'ENCADREMENT OU DE DEVELOPPEMENT

Ces agents sont auprès des paysans les porteurs des objectifs et des techniques en matière d'irrigation. Ce sont eux en effet qui sont chargés de l'encadrement technique des périmètres et de la mise en place des groupements. A ce titre, ils bénéficient souvent de formation et de recyclage au niveau national ou régional. Leur formation embrasse l'ensemble des aspects essentiels de l'agriculture irriguée (problèmes d'organisation, de gestion et de techniques agronomiques). Cependant, certains encadreurs, surtout ceux des ORD opérant dans les périmètres de type 3, se plaignent de manquer de formation adéquate pour faire face aux exigences de l'irrigation. En effet, ils sont

.../...

formés pour les cultures pluviales et doivent couvrir plusieurs villages ; ainsi leur activité sur les périmètres, et par conséquent leur formation à cet effet, demeurent accessoires.

L'un des problèmes que rencontre la formation pour le développement de l'agriculture irriguée est celui du financement. Les Bailleurs de Fonds semblent plus intéressés par les réalisations physiques que les actions de formation qui conditionnent cependant le succès de ce nouveau système de production qu'est l'agriculture irriguée pour le paysan. Il convient de noter toutefois que le PNUD, les Pays-Bas et des ONG interviennent dans la formation.

Au niveau de la formation supérieure, l'IDR à l'Université de Ouagadougou, l'EIER et l'ETSHER forment des Ingénieurs et des Techniciens Supérieurs dont bénéficie l'agriculture irriguée. A cela s'ajoutent les actions du CIEH et du CEFIR.

En guise de conclusion, il faut souligner qu'en matière de l'éveil de l'esprit de coopération, la formation destinée au bureau et aux membres des groupements ne semble pas avoir atteint ses objectifs. Peut être parce qu'il est créé et imposé par l'Administration, donc de l'extérieur, les exploitants ne s'identifient pas aux buts du groupement. L'adhésion au groupement qui conditionne l'accès à la parcelle, à l'approvisionnement et parfois au circuit de commercialisation, semble être motivée par l'intérêt individuel. La conséquence est l'indiscipline qui se manifeste au niveau de nombreux exploitants par le non respect des tours d'eau, le non paiement des redevances, la non participation aux activités du groupement et une rapide détérioration des infrastructures d'irrigation.

.../...

FINANCEMENT DE L'IRRIGATION

De 1978 à 1987, 27.950,3 Millions de FCFA ont été investis dans l'irrigation grâce surtout à la mobilisation des fonds extérieurs par le Gouvernement Burkinabè. Le tableau synoptique ci-dessous illustre l'affectation de ces fonds.

COUTS DES INVESTISSEMENTS 1978-1987

TABLEAU 1

Construction Barrage	Réfect°	Etudes	Réhabili- tation	Aménage- ment	Fonction- nement	Equipe- ment	Assist. Techn.	Total	Superfi- cie
3.515,5	1.378,9	460	1.508 4	10.882,5	6.797,3	1.163,7	2.244	27.950,3	
12,6 %	4,9 %	1,6 %	5,4 %	38,9 %	24,3	4,2 %	8,1 %	100 %	76.399 ¹⁾

- 1) dont : 3.728 ha périmètres type 1,2 et 3
 143 ha bas-fonds améliorés
 3.225 ha bas-fonds simples
 63.298 ha sites anti-érosifs.

Ces fonds sont constitués d'une part de subvention et d'autre part de prêt comme le montre le tableau ci-après.

.../...

FED	Fygs-Bas	FAC	FNUD	ONG	Fonds Kasé-tien	OPEP	PAD	BID	OCCE	ROAD	IDA/BIRD	CNCA	CNSS	Algérie	Bud. Nat. et Tiers	TOTAL
2.702,8	2.453,5	366,9	149,9	1.194,1	2.446,5	664	719	199,4	2.965	372	3.955,4	5.596,1	1.253,4	8,8	2.903,5	27.950,3
SUBVENTION : 9.313,8 soit 33 %															2.903,5	
PRET : 15.732,8 SOIT 56,3 %															10,37 %	

.../....

Ainsi 33 % des 27.950,3 Millions représentent des subventions, 56,3 % des prêts et 10,37 % des subventions des tiers et des contreparties de l'Etat Burkinabè. Comme il ressort du tableau le financement de la CNCA, essentiellement constitué du crédit de campagne et d'équipement aux périmètres type 1 et type 2, représente 20 % du montant des investissements. L'intervention de l'IDA et de la BIRD qui est de 14,2 % a intéressé les périmètres type 4 (Bas-fonds et sites anti-érosifs) à travers le FEER. La Caisse Centrale de Coopération Economique a surtout axé son financement vers l'aménagement des périmètres type 1 et 2 (Lanfiéra, Di, Bagré). Quant au FED, aux Pays-Bas à la BOAD et autres financiers, leurs apports ont concerné soit des réfections et des réhabilitations ou extensions des périmètres de type 1, 2, 3 soit des aménagements des avals de barrages dont les fonds ont été mobilisés soit directement par l'ONBAH soit à travers le Liptako Gourma (fonds kowétien et OPEP). 38,9 % de l'enveloppe de la période ont été consacrés aux aménagements. Si les fonds destinés aux études restent peu élevés 4,6 %, il faut noter qu'une partie non négligeable des sommes investies vont aux réfections des ouvrages 4,9 % et surtout à la réhabilitation des périmètres (cf. Tableau 1). Le financement de l'équipement demeure encore timide.

Exception faite de 1980, où le montant des investissements a représenté 21,9 % de l'enveloppe totale avec le démarrage du projet Niéna-Djonkélé, ce n'est qu'à partir de 1985, début du plan quinquennal de développement populaire que l'irrigation a connu un bond très sensible. Le tableau ci-après fait ressortir la répartition annuelle du montant des investissements de la période, tous bailleurs confondus.

.../...

TABIEAU 2

	TOTAL		1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
	1978	1979								
	433,3	669	6.295,8	699,4	2.428,8	988,8	1.913,3	5.414,8	2.868,6	4.075,1
Subvention 10.053,6	433,3	410,3	2.123	-	943	83,6	392,9	3.674,2	1.189,5	1.652
%	4,3 %	41 %	21 %	-	0,9 %	0,8 %	3,9 %	36,5 %	11,8 %	164 %
Prêt 15.732,8	-	258,7	4.172,8	699,4	2.334,5	905,2	1.520,4	1.740,6	1.679,1	2.423,1
%	-	0,006 %	26,5 %	0,4 %	14,8 %	5,7 %	9,7 %	11,1 %	10,7 %	15,4 %
% Période	1,6 %	2,4 %	22,5 %	2,5 %	8,7 %	3,5 %	6,8 %	19,4 %	10,3 %	14,6 %

Durant la période le coût à l'hectare aménagé a considérablement varié. Ainsi il n'était que 0,38 à 0,68 Millions de FCFA à l'hectare en 1978. se situe dans la fourchette de 1,4 à 3,9 Millions de FCFA en 1987 avec des extrêmes de 6,8 Millions de FCFA en 1987 (Tableau Annexe). Ce coût élevé peut se justifier techniquement par le fait que les sites favorables à l'irrigation actuellement existants accusent souvent des reliefs plats. Ce qui nécessite de grands travaux de terrassement.

Le détail des coûts est représenté dans les tableaux (3 à 17).

TABIEAU 3 : ASSISTANCE FINANCIERE FED EN MILLIONS DE FCFA

SITES	COUTS			Année d'aménagement	Superficie aménagée	Coût réhabilitation	COUTS			Assistance financière FED	Coût/ha	
	Construction barrage	Réfection	Etudes				Avenage-ment	Fonctionnement	Equipe-ment			Assistance technique
Bogandé				1978	35		20,4				19,6	0,58
Gah				1978	30		11,6				17,8	0,38
Bilanga				1978	21		14,4				12,7	0,68
Bazéga				1978	14		25,2				24,9	1,8
Mani				1978	30		15,3				19,2	0,51
Tapoa				1978	84		99,9				80,1	1,19
Boudiéni				1979	26		13,4				17,8	0,51
Tersobertenga II				1980	52		35,1				51,6	0,67
Opérot° nis-cané				1980	800		557	174		139	870	0,69
Dakiri II				1984	120		202,8				200,8	1,69
Sourou				1986	50		145				145	2,9
Sourou				1987	88,9					75	186,4	
Downa				1987	410		1.057				1.057	2,58
13		3,2	88,9		1.699		2.197,3	174	22,5	214	2.702,8	

..../....

TABIEAU 4 : ASSISTANCE FINANCIERE PAYS-BAS

SITES	COUTS			Année d'aménagement	Superficie Aménagée	Coût Réhabilitation	COUTS				Assistance financière Pays-Bas	Coût/ha aménagé ou réhabilité	
	Contract° barrage	Réfect°	Etudes				Avenement	Fonctionnement	Equipement	Assistance technique			
Louida						15,5						51	
Savili	66,7						60,7					27,9	
Tapoa		64,1										57	
Boukouma		82,8										48	
Bazéga		41,6										74,5	
Manga		49,1										44,2	
Mani		50,7										20,7	
Dakiri		32,6										55,8	
Nanoro		33,1										63,1	
Donsé		17,9										39,5	
Korisimoro		166,3										44	
Kienkna		108,5										264,8	
Boudiéni		17,6										131,5	
Vallée du Kou				1980	120	1.176	380	496		300	1.176	17,6	3,2
Voaga		50,3		1987	17		23,9					72,8	1,4
Ngréoungo				1987	21		121					121	5,7
Soa				1987	21		144					144	6,8
	66,7	714,7			179	1.191,5	729,6	496		300	2.453,5		

TABLEAU 5 : ASSISTANCE FINANCIERE FAC FM MILLIONS DE FCFA

SITES	COUTS			Année d'amé- nage- ment	Superficie aménagée	Coût Réhabili- tation	COUTS				Assistance financière FAC	Coût/ha aménagé	
	Contract° barrage	Réfect°	Etudes				Amé- nage- ment	Fonction- nement	Equipe- ment	Assistance technique			
Bagré				1980	82		96					3,4	1,17
3 Périmètres*		85,8										86,9	
Tensobentenga		43,8										43,4	
Savili		85,5										83,5	
Savili, e				1986	42		102					102	2,43
Zabré		47,9										47,6	
6		263			124		198					366,9	

* Goirné, Boulbi, Loumbila

TABIEAU 6 : ASSISTANCE FINANCIERE ONG EN MILLIONS DE FCEA

SITES	COUTS			Année d'aménagement	Superfi. aménagée	Coût Réhabilitation	COUTS				Assistance financière ONG	Coût/ha aménagé	
	Construct° barrage	Réfect°	Etudes				Amenagement	Fonctionnement	Equipe-ment	Assistance financière			
Québéc	273,5	5		1979	45		44,5					336,5	0,9
Sagouin												7,4	
Bourra			0,3									1,6	
Divers Périmètres	739,4	5	0,3	1985			109,2					848,6	
	1.012,9						153,7					1.194,1	

TABEAU 7 : ASSISTANCE FINANCIERE PNUD EN MILLIONS DE FCFA

SITES	COUTS			Année d'amé- nent	Superficie aménagée	Coût réhabilita- tion	COUTS				Assistance Financière PNUD	Coût/ha aménagé	
	Contract° barrage	Refect°	Etudes				Amé- nent	Fonction- nement	Equipe- ment	Assistance technique			
Formation													
Matériel								1,9				1,9	
Sourou							0,9					1,2	
							0,9	1,9		146,7		149,9	

TABLEAU 8 : ASSISTANCE FINANCIERE CONJOINTE EN MILLIONS DE CFA

SITES	COUTS			Année d'aménage- ment	Superficie aménagée	Coût Réhabili- tation	COUTS				Assistance financière conjointe	Coût /ha aménagé	
	Construct ⁹ barrage	Réfect ^o	Etudes				Aménage- ment	Fonction- nement	Equipe- ment	Assistance technique			Assistance financière conjointe
FED/CNSSS/BN													
FED/CNSSS													
B. National													
Vallée du Kou													
Budget National													
Bud. Nat. Dablo													
Bud. Nat. Tamnogo													
Projet Fruittier													
Autofinancement													
								259	410	70,8		259	739,8
								259	410	70,8		259	739,8

TABLEAU 3 : ASSISTANCE FINANCIERE FONDS KOMETTEN/OPEP EN MILLIONS DE FCFA

LIEUX	COUTS			Année d'aménagement	Superficie aménagée	Coût réhabilita- tion	COUTS				Assistance Financ. Prêt OPEP	COUT/H aménagé	
	Construct° barrage	Réfect°	Etudes				Aménage- ment	Forçage vent	Equipe- ment	Assistance technique			Don Fonds Komettien
Itengué			8	1985-86-87	80		300						3,8
Gorgo			4	1986-87	50		85						1,7
Boukouna	941			1985-86	17		58						3,4
Bidiga		250	1,7	1985-86	17		59						3,5
Danga		100	2,5	1986-87	25		85						3,4
Bilangchang				1985-86	15		58						3,9
Bitou		43	1,0		10		35						3,5
Autres			323										
Travaux divers	294												
	1.235	393	340,2		214		680	366	855	2.446,5	664		

TABEAU 10. ASSISTANCE FINANCIERE FAD EN MILLIONS DE FCFA

SITES	COUTS			Année d'aménagement	Superficie aménagée	Coût réhabilitation	COUTS				Assistance financière FAD	Coût/ha aménagée	
	Coût barrage	Réfect°	Etudes				Amenagement	Fonctionnement	Equipe-ment	Assistance technique			
Dab lo Tamassogo Thiou	175,4			1979	15							168,6	
	213,2			1979	42		90,1					90,1	
	415,3			1984	35		45,0					460,3	
	803,9				92		135,1					719	

TABIEAU 11 : ASSISTANCE FINANCIERE BID EN MILLIONS DE FCFA

SITES	COUTS-			Année d'aménage- ment	Superficie aménagée	Coût réhabili- tation	COUTS				Assistance financière BID	Coût/ha
	Contract° barrage	Réfect°	Etudes				Aménage- ment	Fonction- nement	Equipe- ment	Assistance technique		
Ekoukoko				1987	5		7				7	1,4
Korissimoro				1987	39		59,1				59,1	1,5
Gnarawa				1987)		27,3				27,3)
Kienma				1987)		51				51)
Solennoré				1987	34		55				55)
					110		199,4				199,4	1,6

TABLEAU 12 : ASSISTANCE FINANCIERE CCCE EN MILLIONS DE FCFA

SITES	COUTS			Année d'aménage- ment	Superficie aménagée	Coût réhabili- tation	COUTS				Assistance financière CCCE	Coût/ha aménagé	
	Construct° barrage	Réfect°	Etudes				Aménage- ment	Fonction- nement	Equipe- ment	Assistance technique			Assistance financière CCCE
Projet fruitier*				1978-79-80									
Lanfiéra				1982	150		342	286		337	965		3,8
Bagné				1980	82		570	278		152	1.000		3,8
Di				1982	210		83	56		61	200		1,01
					442		800				800		3,8
							1.795	620		550	2.965		

* 4 Périmètres fruitiers.

TABEAU 13 : ASSISTANCE FINANCIERE BOAD EN MILLIONS DE FCFA

SITES	COUTS			Année d'amé- nagement	Superficie aménagée	Coût rehabilita- tion	COUTS				Assistance Financière BOAD	Coût/ha aménagé
	Construct° barrage	Réfect°	Etudes				Amé- nagement	Fonction- nement	Equipe- ment	Assistance technique		
Vallée du Kou				1981	120	372	315	57			372	2,63
				1981	120	372	315	57			372	3,1

TABLEAU 14a : AVAL - AMONT BARRAGES - ASSISTANCE FINANCIERE PDR/IDA EN MILLIONS DE FCFA

SITES	SUPERFICIE (Ha)	ANNEE D'AMENAGEMENT	COUT INVESTISSEMENT	COUT/Ha
Pibaoré	5	1979	2,5	0,5
Dargo	8	1979	10,5	1,3
Dem	5	1979	3	0,6
Nanoro	20	1980	11	0,5
Donsé	35	1980	22,6	0,5
Bidiga-Ouargaye	22	1980	28,7	1,3
Tougouri	10	1984	27,9	2,8
Yalogo	15	1984	26	1,7
Kooper	15	1985	15	1
Koussoudougou	23	1986	48	2,1
	158		195,2	

ASSISTANCE FINANCIERE FDR/IDA EN MILLIONS DE FCFA

TABIEAU 14b : SITES ANTI-EROSIFS

ANNEE D'AMENAGEMENT	SUPERFICIE AMENAGEE	COUT INVESTISSEMENT
1977 - 81	15.051	126,4
1981 - 82	7.764	65,2
1982 - 83	7.363	61,8
1983 - 84	9.546	80,2
1984 - 85	9.306	78,2
1985 - 86	11.720	98,4
1986 - 87	8.548	71,8
	65.298	581,1

TABIEAU 14c : BAS-FONDS SIMPLES

ANNEE D'AMENAGEMENT	SUPERFICIE AMENAGEE	COUT INVESTISSEMENT
1977 - 82	1.891	79,8
1981 - 82	213	9
1982 - 83	200	8,4
1983 - 84	55	2,3
1984 - 85	148	0,6
1985 - 86	16	0,7
1986 - 87	217	9,1
	2.740	115,6

ASSISTANCE FINANCIERE BIRD EN MILLIONS DE FCFA

TABLEAU 14d : NIENA DJONKELE

SITES	ANNEE D'AMENAGEMENT	SUPERFICIE AMENAGEE	COU'T D'INVESTISS.	COU'T FONCTIONNE.	COU'T ASSIST. TECHN.	COU'T TOTAL	COU'T/HA
NIENA DJONKELE	1980	485	1.052	378	1.180	2.610	2,17
		485	1.052	378	1.180	2.610	

ASSISTANCE FINANCIERE FDR/IDA EN MILLIONS DE FCFA

TABLEAU 14e : BAS-FONDS AMELIORES

SITES	ANNEE D'AMENAGEMENT	SUPERFICIE	COUT AMENAGEMENT	RETENUE COUT	COUT TOTAL	COUT/HA AVEC RETENUE	COUT/HA SANS/ RETENUE
Tampinko	1978	15	0,6	15,8	16,5	1,1	0,42
Imiga	1978	15	0,6	15,9	16,5	1,1	0,42
Tama	1978	5	0,2	15,8	16	3,21	0,4
Tagendé	1979	15	0,6	20,4	21	1,4	0,4
Kabouda	1979	25	1,0	27,7	28,8	1,1	0,4
Kiérlsé	1980	12	6	27,7	33,7	2,8	0,5
Ourgou	1980	8	0,3	27,5	27,8	3,5	0,4
Yaïkai	1983	15	7,5	46,1	53,6	3,7	0,5
Lindi	1983	8	4	18	22	2,7	0,5
Nambenguan	1986	10	5	51	56	5,6	0,5
Yaïkai II	1986	15	7,5	-	7,5	-	0,5
Bissiga	1987	-	-	131,	131	-	-
Equipement	-	-	-	-	22	-	-
			33,5	397	452,5	-	-

TABLEAU 15 : ASSISTANCE FINANCIERE CNCA EN MILLIONS DE FCEA

SITES	COUTS			Année d'aménagement	Superficie aménagée	Coût réhabilitation	COUTS				Assistance financière CNCA	Coût/ha aménagé	
	Construct° barrage	Réfect°	Etudes				Aménagement	Fonctionnement	Équipement	Assistance technique			
				1980-81			38,5	14,7				53,2	
				1981-82			31,2	433				464,2	
				1982-83			30	717,2				747,2	
				1983-84			140	781,7				921,7	
				1984-85			146,8	815,7				962,5	
				1985-86			742,5	744,2				1.486,7	
				1986-87			173,7	787,9				961,6	
							1.302,7	4.294,4				5.596,1	

TABIEAU 16 : ASSISTANCE FINANCIERE CNSS/ALGERIE EN MILLIONS DE FCEA

SITES	COUTS			Année d'amé- nagement	Superfi. aménagée	Coût réhabili- tation	COUTS			ASSISTANCE FINANC.		
	Construct° barrage	Réfect°	Etudes				Amé- nagement	Forçiont ment	Equi- pement	Assist. techn.	CNSS	Algérie
DEBE			13	1987	600	1,9	1.250,7		46,7		1.253,4	
SOUROU			8,8									8,8
2			21,8		600	1,9	1.250,7		46,7		1.253,4	8,8

TABEAU 17 : EVOLUTION DES COUTS PAR HECTARE AMENAGE PAR TYPE DE PERIMETRE
EN MILLIONS DE FCFA

Années	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Types de Périmètres										
T ₁	-	-	2,62-3,2 ¹⁾	2,62-3,2 ¹⁾	-	-	-	-	-	2,6-2,9
T ₂	1,8		-	-	3,8	-	-	-	-	
T ₃	0,38-0,68	0,38-0,9	0,5-1,3	0,5-1,3	0,5-1,3	0,5-1,3	1,4-2,8 ⁴⁾	1,4-3,9	1,4-3,9	1,4-6,8
T ₄	0,042 ³⁾	0,042	0,012(0,69)(2,2)	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042
T ₅	0,0084 ³⁾	0,0084	0,0084	0,0084	0,0084	0,0084	0,0084	0,0084	0,0084	0,0084

1) Coût Réhabilitation

2) Coût direct bas-fonds simple

() Type opération riz-comoé

() Type Niema Djonkélé

3) Coût direct site anti-érosif

4) Coût amont périmètre maraîcher

ONS DE FCFA

AD	BID	CCCE	BOAD	FEER IDA/BIRD	CNCA	CNSS	ALGERIE	TOTAL
								433,3
								410,3
58,7								258,7
								2.123
		265		3.207,8				4.172,8
		200	372,0	374,2	53,2			693,4
								94,3
		1.800		70,3	464,2			2.334,6
								83,6
				158,1	747,1			905,2
								392,9
0,3				138,4	921,7			1.520,4
								3.674,2
				114,1	962,5			1.740
								1.189,5
				192,5	1.486,7			1.679,1
								1.652
	199,4				961,5	1.253,4	8,8	2.423,1
								10.053,6
9	199,4	2.965	372,0	3.955,1	5.596,1	1.253,4	8,8	15.732,8

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES AU BURKINA FASO

Depuis quelques années, les pouvoirs publics burkinabé se soucient de plus en plus de l'organisation des producteurs tant pour "moraliser" la commercialisation que pour faciliter la promotion technique et sociale des paysans. D'où la création des coopératives dont la base repose sur la solidarité et l'entraide considérées comme des vertus fondamentales des sociétés villageoises africaines.

Les coopératives visaient comme objectif principal l'achat de la production des adhérents et la distribution des semences, produits et matériels nécessaires à la culture, mais aussi l'approvisionnement en produits et vivres de première nécessité. Mais la collecte des produits et le ravitaillement des paysans par les coopératives imposent la mise en place d'organismes étatiques ou para-étatiques chargés d'acheminer, de rassembler, de vendre et d'exporter les produits ; ainsi par le biais des coopératives et de ces Organismes, les paysans peuvent acheter des biens d'équipement et de consommation et parfois constituer une épargne et aussi vendre leurs produits agricoles. Pour les régions bénéficiant de périmètres aménagés, la vente d'un ou de plusieurs produits constitue la seule source d'argent frais pour les paysans. Une fois les crédits de campagne remboursés à la coopérative le pouvoir d'achat en marchandises des paysans est fonction de la somme qui leur reste. Du sommet à la base, la commercialisation repose sur la pratique du crédit : le paysan, démuné d'argent la plus grande partie de l'année, ne peut faire face aux dépenses de la campagne agricole qu'en anticipant souvent sur les rentrées d'argent qui lui vaudra la prochaine récolte. Il contracte du crédit auprès de la coopérative. Les coopératives à leur tour, pour faire face aux nombreuses sollicitations des paysans soit en semences, en bien d'équipement, en matériel agricole, contractent des crédits auprès des banques ou Institutions Financières, la vente de la production agricole de la campagne considérée servant de garantie.

C'est pourquoi la commercialisation doit être basée sur le contrôle et la régulation du marché afin d'assurer aux paysans des revenus monétaires qui correspondent aux efforts physiques et financiers qu'ils ont investis dans les cultures irriguées. Pour ce faire l'Etat

doit veiller à une application effective des prix agricoles par l'organisation et le contrôle des opérateurs économiques privés qui livrent souvent une concurrence déloyale aux paysans regroupés en coopératives.

De plus, la politique des prix doit être basée sur la garantie d'une relative stabilisation de la rémunération réelle du travail des paysans par une révision annuelle des prix de référence et d'un ajustement des prix suivant les variations des rendements agricoles et de l'indice des prix manufacturés. D'où la nécessité d'associer les producteurs lors de la fixation des prix qui s'opère par une concertation entre les services techniques compétents et les divers Ministères concernés.

A titre d'exemple, les tableaux qui suivent montrent qu'à l'exception du riz dont la collecte et le stockage sont subventionnés par l'Etat (mais seulement dans certains périmètres de type 1,2 et 3), les autres produits notamment les fruits et légumes sont soumis à la loi de l'offre et de la demande.

.../...

TABLEAU N° 19 : EVOLUTION DES PRIX OFFICIELS DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES (FCEA)

Produits	Unités	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Riz*	1 kg	63	63	63	66	66	72	85	85	85
Mil	1 kg	57	69	80	80	90	90	94		
Sorgho blanc	1 kg	57	69	80	80	88	88	94		
Sorgho rouge	1 kg	47	61	75	75	83	83	87		
Mais	1 kg	57	69	80	80	88	88	94		
Sucre blanc en morceau	1 kg	240	260	260	300	300	300	335		
Sucre blanc granulé	1 kg	220	240	240	285	285	285	310		
Sucre blond en morceau	1 kg	215	250	250	295	295	295	325		
Sucre blond granulé	1 kg	215	235	235	275	275	275	295		

* Pour le riz, il s'agit du prix du kg de paddy

Source : Direction des Prix

TABEAU N° 20 : EVOLUTION DU PRIX MOYEN DE VENTE AU DETAIL A OUAGADOUGOU (FCEA)

Produits	Unités	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Riz blanc	kg				151	152	163	175		
Mil	kg				80	89	119	113		
Sorgho	kg				80	88	112	114		
Mais	kg				91	92	106	115		
Haricot blanc	kg				179	229	210	202		
Igname	kg				128	121	196	140		
Sucre	kg				288	300	300	332		
Fruits	kg				100	144	118	140		

Source : Direction des prix.

TABEAU N° 21: PRIX MOYENS DE VENTE AU DETAIL DE PRODUITS MARAICHERS A OUAGADOUGOU (FCFA)

Produits	Unité	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Tomates fraîches	kg				135	190	162	105		
Concentré de tomate	kg				581	571	752	1.000		
Oignons	kg				158	169	150	217		
Ail	kg				1.654	1.277	1.133	1.638		
Choux pomes	kg				148	180	121	217		
Feuilles d'oseille	kg				126	151	135	151		
Aubergine locale	kg				103	110	110	105		
Feuille de haricot	kg				199	228	168	230		
Boulouca*	kg				289	279	227	380		
Kinabdo*	kg				184	175	162	189		
Carbo sec	kg				584	499	662	1.060		
carbo frais	kg				201	202	160	205		
Piment rouge sec	kg				1.322	1.416	1.217	1.574		

* Feuilles à sauce (appellation locale)

TABLEAU N° 22 : EVOLUTION DES PRIX EN DETAIL DES HYDROCARBURES ET DES TARIFS D'ELECTRICITE (CFPA)

Produits	Unité	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Essence		129	176	225	225	272	272	272	272	272
Pétrole		89	110	124	124	124	160	160	160	160
Gas-oil		103	150	198	198	198	240	240	240	240
Super		138	185	238	238	238	285	285	285	285
Fuel DDD		98	149	149	149	165	165			
FD		85	112	112	112	130	130	16		
Puissance sous- arite de 24 KW										
• Heures pleines		37	54	64	64	70	70	70		
• Heures creuses		24	37	55	55	61	61	61		
Puissance sous- arite de 200 KW										
• Heures pleines		31	49	62	62	68	68	68		
• Heures creuses		21	34	51	51	61	61	61		

Sources : Direction des Prix SONABEL

S'agissant de la production maraîchère qui connaît des contraintes liées à l'insuffisance de frêt, les solutions doivent viser le marché sous-régional (Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, etc...) où certains pays ne sont pas en mesure de cultiver cette production à cause du climat.

Cela doit s'inscrire dans un échange croisé de production dans l'esprit de recherche d'un vaste marché sous-régional par rapport auquel l'Europe ne sera qu'un débouché peu sûr.

La Communauté Internationale peut être invitée à aider à une organisation de ce marché sous-régional (identification du marché, assistance aux promoteurs, etc...).

.../...

TABIEAU N° 23: EVOLUTION DU SMIG ET DU SMAG

<i>DATES</i>	<i>SMIG FCFA/HEURE</i>	<i>SMAG FCFA/HEURE</i>
<i>1er Janvier 1963</i>	<i>29</i>	
<i>1er janvier 1967</i>	<i>29</i>	
<i>1er Janvier 1968</i>	<i>29</i>	
<i>1er Janvier 1969</i>	<i>29</i>	
<i>1er Décembre 1969</i>	<i>31</i>	
<i>1er Janvier 1970</i>	<i>31</i>	
<i>1er Janvier 1971</i>	<i>31</i>	
<i>1er Janvier 1972</i>	<i>31</i>	
<i>1er Décembre 1972</i>	<i>34</i>	
<i>1er Janvier 1973</i>	<i>34</i>	
<i>1er janvier 1974</i>	<i>34</i>	
<i>1er Avril 1974</i>	<i>47</i>	
<i>1er janvier 1975</i>	<i>47</i>	
<i>1er Janvier 1976</i>	<i>53</i>	
<i>1er Avril 1976</i>	<i>72</i>	
<i>1er janvier 1977</i>	<i>72</i>	
<i>1er Janvier 1978</i>	<i>72</i>	
<i>1er janvier 1979</i>	<i>90</i>	
<i>1er Janvier 1980</i>	<i>90</i>	
<i>1er janvier 1981</i>	<i>90</i>	
<i>1er janvier 1982</i>	<i>114</i>	
<i>1er janvier 1983</i>	<i>114</i>	
<i>1er janvier 1984</i>	<i>114</i>	
<i>1er janvier 1985</i>	<i>114</i>	

TABLEAU N° 24 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

PRODUITS	QUANTITES (TONNES)								VALEUR (MILLIONS DE FCFA)							
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1979	1980	1981	1982	1983	1984				
Céréales et produits à base de céréales dont :																
• Maïs en grains	99.358,5	88.518,6	77.321,5	104.836,0	106.149,5	171,6	6.285,2	6.859,7	8.287,5	11.757,6	12.124,6	21.430,1				
• Riz	1.808,5	259,2	738,6	9.831,9	16.233,2	23.467,7	41,0	13,8	269,7	1.276,5	242,2	1.542,2				
• Farine de froment	25.519,3	29.603,0	15.079,1	33.428,0	37.720,3	77.844,8	2.043,1	2.618,5	1.752,3	3.626,8	4.603,9	10.627,3				
• Fruits et légumes dont :	9.427,5	13.558,4	1.682,6	7.270,6	2.532,7	378,6	465,6	895,7	136,2	825,0	412,4	45,7				
• Origans, échalottes	33.153,9	19.600,8	18.291,8	18.729,1	16.233,2	17.080,7	465,6	895,7	136,2	825,0	412,4	45,7				
• Poireaux etc..	341,2	444,8	505,6	246,2	535,7	682,1	18,2	25,4	30,9	17,5	36,5	65,4				
• Pommes de terre fraîches ou réfrigérées	10,7	346,2	572,3	266,7	226,3	190,8	0,8	38,8	65,9	27,7	29,6	20,2				
• Bananes fraîches	3.041,4	3.460,3	3.127,1	3.387,1	2.157,2	2.127,8	63,1	71,3	67,2	89,4	69,3	71,2				
• Noix de colas	28.357,3	12.803,5	12.690,9	13.313,7	11.130,0	11.677,3	551,5	481,6	1.020	1.084,1	889,0	1.110,0				
Sucres et préparation à base de sucre et mil dont :																
• sucre raffiné	710,4	669,0	5.575,6	5.422,9	1.090,2	5.532,9	188,2	112,6	838,5	1.101,5	373,4	488,2				
Nourriture animale	0,3	463,2	4.292,0	4.258,6	7,5	4.217,8	0,0	0,6	620,4	777,0	1,6	624,9				
Préparations alimentaires diverses	86,6	0,6	18,2	17,1	179,0	128,4	5,3	0,8	4,4	6,7	30,9	39,1				
TOTAL IMPORTATIONS	1.080,2	576,1	1.205,9	1.492,9	1.126,3	1.061,3	495,1	238,1	628,5	901,1	692,6	742,5				
	134.389,6	109.365,1	124.413,0	130.498,0	124.778,2	23.974,6	7.439,4	8.106,9	9.895,1	14.591,9	13.633,9	22.745,6				

Source : INSD

TABLEAU N° 25: EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

PRODUITS	QUANTITE (TONNES)						VALEUR (MILLIONS FCFA)					
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Céréales et Produits céréaliers dont mil et sorgho	413,1 266,6	339,0 135,2	109,0 19,5	81,8 -	12.531,3 12.086,0	6,5 -	106,9 16,8	175,6 16,9	406,6 4,8	260,7 8,6	56,1 1.386,4	137,7 2,0
Fruits et légumes dont oignons, échalottes piments, etc	6.415,4 1.378,6	5.097,1 596,6	6.594,6 1.344,6	9.952,0 2.259,1	8.983,0 1.231,1	9.863,7 2.115,5	5,5 246,9	4,2 222,9	0,6 370,1	- 614,2	1.338,8 819,4	- 880,6
Haricot vert.	1.000,0	916,8	1.038,3	1.733,4	2.260,4	3.304,2	54,1	15,0	41,2	68,8	65,4	106,7
Sucres et préparations à base de sucre et miel	8.931,6	10.794,4	7.660,4	9.871,7	5.172,4	2,8	733,9	465,4	72,7	16,6	14,0	1,2
Nourriture animale	8.509,4	11.162,5	9.013,3	12.530,2	8.379,7	12,3	227,0	268,5	291,0	458,0	323,1	528,7
Préparations alimentaires diverses	43,1	26,6	12,0	22,4	23,7	20,7	5,9	6,5	4,2	11,4	13,1	6,8
TOTAL EXPORTATIONS	24.312,6	27.419,6	23.389,3	(32.458,1)	35.090,1	9.906	1.079,2	920,2	775,1	(746,7)	1.745,1	(674,4)

Source : INSD

TABLEAU N° 26: RECAPITULATIF DES IMPORTATIONS
ET DES EXPORTATIONS POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES
(MILLIONS DE FCFA)

ANNEE	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	BALANCE	TAUX DE COUVERTURE IMPORTATION PAR EXPORTATION
1979	1.079,2	7.439,4	- 6.360,2	14,50
1980	920,2	8.106,9	- 7.186,7	11,3
1981	775,1	9.895,1	- 9.120	7,8
1982	(746,7)	14.591,9	(-13.845,2)	(5,1)
1983	1.745,1	13.633,9	-11.888,8	12,8
1984	(674,4)	22.745,6	(-22.071,2)	(2,9)

Source : Déterminé à partir des tableaux ci-dessus.

TABLEAU N° 27: COMMERCE EXTERIEUR - BALANCE DES PAIEMENTS
(MILLIONS DE FCFA)

ANNEE	EXPORTATIONS (1)	IMPORTATIONS (2)	BALANCE (3)	TAUX DE COUVERTURE IMPORTATION PAR EXPORTATION %
1970	5.056	13.701	- 8.645	36,9
1976	9.368	32.386	-23.018	28,9
1978	9.600	51.075	-41.475	26,5
1979	16.240	63.916	-47.676	25,4
1980	19.071	75.614	-56.543	25,2
1981	20.066	91.443	-71.377	21,9
1982	18.109	113.708	-95.599	15,9
1983	21.712	109.572	-87.860	19,8
1984	34.872	111.269	-76.397	31,3
		(1) - (3) = (2)		

Source : BCEAO - INSD

TABIEAU N° 28 : EVOLUTION DE LA COMMERCIALISATION DES FRUITS ET LEGUMES (1980 - 1986)
(EN MILLIONS DE FCFA)

PRODUITS	1979	1980	1980	1981	1981	1982	1982	1983	1983	1984	1984	1985	1985	1986
	T	VALEUR	T	VALEUR	T	VALEUR	T	VALEUR	T	VALEUR	T	VALEUR	T	VALEUR
Haricot vert	638,8	174,7	832,0	177,4	1.305,0	237,6	1.562,1	356,5	1.903,1	380,0	2.604,6	755,0	2.507,9	613,8
Haricot vert Fobby	260,1	51	205,4	47,0	392,4	64,9	269,5	72,5	718,9	107,1	435,5	144,9	337,9	87,9
Mungues	206,6	22,8	404,6	43,8	698,9	66,3	341,5	54,4	96,3	19,4	323,5	44,2	317,1	19,3
P.T. Consommation	140,0	15,7	-	-	-	-	195,4	30,8	265,3	56,8	408,1	63,7	515,0	75,5
P.T. Semences	-	-	-	-	-	-	125,1	39,6	-	-	140,4	57,0	150,0	74,4
Oignon consommation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,5	0,7	20,8	23,1
Oignon semence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	2,0	0,4	4,7
Autres légumes	21,0	-	18,3	5,2	17,0	7,4	25,2	7,7	15,9	5,9	7,1	1,8	12,0	4,8
Conserves (Unités)					14,475	5,8	42.500	17,0	25.000	10,0	40.250		16,1	
Graines potagères	-	-	-	-	-	-	54,0	-	61,0	-	68,0	-	80,0	
TOTAL	270,7	-	273,4	-	376,2	-	621,3	-	647,2	-	1.147,3	-	979,6	

NB : T = Tonne

P.T. = Pomme de terre

Conserves = Boîtes de haricot vert et diverses confiture

Graines potagères = Semences de tomate, chou, laitue, carottes, etc...

Source : UCOBAM

Les insuffisances accusées par la politique de commercialisation du Burkina se traduisent par un déséquilibre assez prononcé entre les importations et les exportations. Ce déséquilibre commercial n'influe pas seulement sur la balance de paiement du pays qui est chroniquement déficitaire, mais encore sur les conditions de vie des paysans qui ne connaissent pas une amélioration sensible. Cette situation se trouve aggravée si l'on raisonne en termes de produits agricoles (conf. Tableau N° 26).

En guise de conclusion, on peut estimer que le commerce stimule l'activité économique parce qu'il constitue une nécessité pour l'écoulement du surplus de production et donc un élément de développement. Et s'il faut opérer des choix de spéculations en vue de la commercialisation et de l'exportation, il faut aussi mettre en place une infrastructure commerciale efficace permettant de rentabiliser au maximum ce choix de politique économique ; il faut édifier un circuit de commercialisation adapté aux réalités économiques du pays et qui permette aussi de protéger les droits des petits comme des grands producteurs.

.../...

PROGRAMME

I. INTRODUCTION

Le programme d'aménagements hydro-agricoles du Plan Quinquennal porte sur 2.400 ha en petites et moyennes irrigations et 5.000 ha de grandes plaines. Les recommandations pertinentes issues de la présente étude de Développement des Cultures Irriguées au Burkina Faso commande des actions complémentaires pour tenir compte des lacunes dégagées par ladite étude. Il s'agit des actions visant à faire prévaloir le caractère intégré des projets d'irrigation (résolution des questions organisationnelles et institutionnelles), il s'agit également des actions devant améliorer la commercialisation des productions.

II. LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES : DESCRIPTION ET COUTS

II.1. RAPPEL DES PROGRAMMES D'AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICILES DU PLAN QUINQUENNAL

Le Plan Quinquennal prévoit :

- l'aménagement de 2.410 ha en petite et moyenne irrigation
- l'aménagement de 5.000 ha en grande irrigation
- l'aménagement de 4.800 ha de bas-fonds
- l'aménagement de 90.000 ha de sites anti-érosifs.

La réalisation des actions intégrées commandent qu'il y ait une structure au niveau régional chargée d'une part de la réalisation des infrastructures et d'autre part de la coordination des interventions des autres services impliqués dans la mise en valeur. Il s'agira d'une déconcentration de l'ONBAH dans les 6 régions comme recommandé dans le rapport.

II.2 ACTIONS A ENTREPRENDRE DANS CHAQUE REGION

Les programmes d'aménagements hydro-agricoles qui s'exécutent actuellement dans le cadre du Plan quinquennal comprennent d'une part les grandes plaines qui disposent de structures autonomes chargée de la réalisation des infrastructures et des actions de mise en valeur, l'approche intégrée des actions s'en trouve en principe résolue ; les programmes comprennent d'autre part un important volet qui est la petite et moyenne irrigation pour laquelle des actions complémentaires sont à réaliser si l'on veut corriger la tendance actuelle constatée par le rapport.

Dans chaque région telle que définie plus haut il y a lieu de mettre en place, une structure (déconcentration de l'ONBAH) chargée :

a) De l'exécution des projets inscrits au Plan Quinquennal dans la région c'est-à-dire l'exécution des projets d'aménagement hydro-agricoles : barrages, périmètres, la priorité étant accordée aux réfection et rehabilitation, l'entretien, les inventaires des ouvrages hydrauliques, l'appui technique aux initiatives locales (études et travaux), la coordination des actions des ONG dans le domaine.

b) De la promotion des actions de mise en valeur se résumant aux tâches suivantes :

* Diagnostic des problèmes (hydrauliques, agronomiques, sociologiques, etc...) des périmètres existants.

* Initiation et organisation des interventions des autres services techniques partenaires de la mise en valeur en vue de résoudre les éventuels problèmes diagnostiqués. Sans être exhaustif les interventions des autres services techniques porteront sur les domaines suivants :

- l'organisation, la formation (alphabétisation) des exploitants et la promotion d'actions coopératives par les services du Ministère de la Question paysanne ;
- l'appui agronomique, l'approvisionnement en intrants, semences sélectionnées et l'équipement agricole par les services du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage et les Institutions de Recherche Agronomique ;
- l'organisation et la mise en place de crédits agricoles par la CNCA ;
- l'appui à la commercialisation des excédents de production et la promotion d'industries agro-alimentaires par les services techniques du Ministère du commerce (FASO YAAR, OFNACER, Caisse Générale de Péréquation, etc...). On pourrait installer dans chaque région où les excédents de riz (production essentielle sur les petits périmètres) le permettent une unité de décorticage de riz et le riz décortiqué sera injecté dans le système national de commercialisation. De même la structure régionale sus-indiquée en

relation avec le Ministère du commerce étudieront et mettront en place par région l'organisation et les infrastructures adéquates pour un meilleur conditionnement et commercialisation des produits maraîchers. Ces actions sont à réaliser dans le cadre d'une promotion de coopératives de services qui gèreront progressivement les infrastructures;

- la promotion d'actions sociales et sanitaires par les services de santé et de l'Essor Familial.

* L'organisation, la mise en place et la collecte de redevance sur les périmètres pour le compte du Fonds National de l'Eau (FEER).

Sur le plan national il y a lieu d'instituer une structure nationale de concertation et le planification des productions sur les périmètres en fonction d'une part des possibilités réelles de commercialisation et d'exportation et d'autre part en fonction de vocation pédologique des sols dans chaque région.

Cette structure se confondrait à la structure de coordination préconisé dans le rapport mais s'élargirait aux producteurs (coopératives) aux exportateurs et aux sociétés organisées privées ou publiques de commercialisation des produits agricoles.

Comme on le constate les services déconcentrés dans les régions de l'ONBAH sont chargés de la promotion des actions de mise en valeur ; c'est donc des services légers mais le personnel doit maîtriser les questions d'ensemble liées à l'irrigation.

Par cette forme d'organisation on résoud les problèmes institutionnels et organisationnels de la petite et moyenne irrigation et ceux liés d'une manière générale à la mise en valeur hydro-agricole.

II.3 ESTIMATIONS DES COÛTS

Les actions complémentaires ci-dessus décrivent sont évaluées ainsi qu'il suit :

1) Déconcentration de l'ONBAH

. Construction de sièges régionaux de l'ONBAH

<u>Coûts par région</u> (millions FCFA)	<u>Coût total</u> (millions FCFA)
--	--------------------------------------

20

120

.../...

. Equipement en mobilier de bureaux	3	18
Hangar - Atelier	15	90
2) <u>Etudes diagnostic des périmètres existants</u>	Coûts par région (millions FCFA)	Coût Total (millions FCFA)
. Véhicules de tournée pour les services de la mise en valeur	5	30
. Frais de transport	2,5	15
. Frais de séjour sur 60 sites	-	7
. Edition des rapports (forfait)		1
3) <u>Les actions de mise en valeur</u> : l'estimation qui suit est annuelle et comprend pour l'essentiel les frais de transport et de séjour pour les services techniques impliqués dans ces actions; le financement est demandé pour 2 ans étant entendu qu'après ce financement sera assuré par le Fonds de l'Eau.		
	Coûts par région (millions FCFA)	Coût total (millions FCFA)
a) Animation pour une organisation efficiente sur les périmètre	4	4
b) Appui Agronomique	0,9	5,4
c) Appui à la Commercialisation	0,8	4,8
d) Organisation du crédit agricole	1,5	9
e) Autres activités des services de mise en valeur	2	12
4) <u>Réalisation d'unités de traitement ou de conservation des productions*</u>	pm	pm
. Diagnostic des besoins : Voir point 2	-	-
. Infrastructures	-	-
. Vulgarisation des techniques de l'IBE sur la conservation de produits maraîchers	pm	pm
TOTAL.....		336,2

* L'étude diagnostic préconisée fera ressortir les besoins réels et leurs coûts.

Les nouveaux périmètres recevront les mêmes prestations et le financement sera soit pris en compte dans l'élaboration de ceux-ci ou assuré par le Fonds National de l'Eau.